

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2013

---

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 295

présenté par  
M. Eckert

-----

### ARTICLE 22

À la première phrase de l'alinéa 52, substituer aux mots :

« doit se prononcer »

les mots :

« se prononce ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.